Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260212-162026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 3 février 2026 Nombre de Conseillers en exercice : **26**

L'An deux mil vingt-six, le 9 février à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

Présents : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN, André CROCQ (à partir de la question n°3), Bertrand PIQUET, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Elisabeth SCHENREY, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Gwénaëlle GUILLET, Cyril GUERILLOT, Mathieu WIDLOECHER

Excusés : Arnaud BOISIVON, Alborz NIKZAD, Janine LE GOFF, Claude MÉTAYER, Yannick PONT, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Malik RABAULT, Nicolas LE BERDER, Thierry STEPHAN

Secrétaire de séance : Pascale LE MASSON

Procurations : Arnaud BOISIVON à René BOUILLON, Janine LE GOFF à Pascale LE MASSON, Hélène AMOURIAUX-PICARD à Elisabeth SCHENREY, Nicolas LE BERDER à Bruno TAKORIAN

16/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2026
BUDGET PRIMITIF 2026 - ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉE - PETIT MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, expose :

Le Conseil municipal est invité à approuver la prise en charge les dépenses suivantes :

⌦ Écoles Publiques

- Élémentaire : 7 classes x 133,00€ = 931,00€
- Maternelle : 5 classes x 280,00€ = 1 400,00€

---

2 331,00€

Le règlement sera effectué sur présentation de factures à l'Article 6067.

⌦ École Sainte-Anne :

- Élémentaire : 4 classes x 133,00€ = 532,00€
- Maternelle : 3 classes x 280,00€ = 840,00€

---

1 372,00€

Les sommes allouées à l'école privée le seront sous forme de subvention versée au compte de l'OGEC - CMB Le Rheu n° 0132544184406.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE la proposition ci-dessus.**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 10 février 2026

Le Maire,
René BOUILLON

MAIRIE DE CHAVAGNE (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Pascale LE MASSON